

PROJET PEDAGOGIQUE SESSION DE JUILLET 2025



Accueil de loisirs
BUISSON 6-10 ANS

SOMMAIRE

- I. Présentation**
 - A- Qu'est-ce qu'un projet pédagogique ?
 - B- L'organisateur et les locaux
 - C- L'accueil et sa capacité
 - D- La journée type
 - E- Le personnel
 - 1. L'équipe d'animation
 - 2. L'équipe technique

- II. La démarche éducative**
 - A- Le Pacte municipal de réussite éducative
 - B- Les objectifs pédagogiques

- III. Le rôle de chacun**
 - A- La direction
 - B- Les animateurs et animatrices
 - 1. Rôles et missions
 - 2. La formation
 - 3. Les critères d'évaluation
 - C- L'animateur.trice renfort

- IV. Les moyens**
 - A- Le projet d'animation
 - B- Le fonctionnement
 - 1. L'accueil des enfants
 - 2. Les règles de vie
 - 3. La discrimination
 - 4. Les lieux de référence
 - 5. Les coins permanents
 - 6. Le repérage
 - 7. Le repas
 - 8. Les veillées
 - 9. Les nuitées à la Sapinière
 - 10. Les mini séjours
 - 11. Les rencontres avec les familles

- V. Sécurité**
 - A- La sécurité de l'enfant
 - B- La conduite des adultes
 - C- L'organisation et déroulement des sorties

- VI. Evaluation**

I. Présentation

A- Qu'est-ce qu'un projet pédagogique ?

La notion de projet pédagogique repose sur des bases essentielles dont il faut définir avec exactitude la portée. Sa définition sera explicitée tout au long de cette rédaction.

Ce projet est destiné aux animateurs, -trices : il est avant tout un outil de travail et de référence.

Elaboré par l'équipe pédagogique, en cohérence avec le Pacte municipal de réussite éducative, il tend à définir et à clarifier les attentes de la direction : tâches, rôles, fonction de chacun...

Toute personne faisant partie de l'équipe durant la session, doit adhérer et s'intégrer à la mise en application de ce projet. Ainsi, chacun s'occupera de mener à bien la fonction et les tâches qui lui sont attribuées en n'excluant nullement une entraide, une solidarité, ainsi qu'une polyvalence. La réussite de cette expérience repose sur un travail d'équipe où chacun se doit de s'investir avec dynamisme afin de favoriser l'épanouissement des enfants.

L'équipe est composée d'un nombre d'animateurs, -trices, qui respecte les normes d'encadrement. Ils/elles s'investiront pour faire vivre aux enfants une session de qualité, dans le cadre des accueils de loisirs extrascolaires.

B- L'organisateur et les locaux

Organisateur : Mairie de Sotteville-lès-Rouen

**Accueil de loisirs élémentaire Buisson
32 Rue Claudine Guérin
76300 Sotteville-lès-Rouen**

C- L'accueil et sa capacité

L'accueil de loisirs Buisson concerne les enfants inscrits du 7 juillet au 1^{ER} août 2025 âgés de 6 à 10 ans et peut accueillir au maximum 135 enfants. Ce dernier est habilité par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), dépendant de la préfecture de la Seine Maritime.

D- La journée type

HORAIRES	Déroulé	Missions / Actions de l'équipe d'animation
7h30 – 9h	Arrivée des enfants	Accueillir et pointer les enfants Échanger et informer les parents Jeux d'attentes – Coins permanents
9h – 10h	Collation pour les enfants qui le souhaitent Discussion avec les enfants et proposition des activités Chants – Danse – Jeux d'expressions	Accompagner les enfants Être à l'écoute Présenter l'activité aux enfants de manière ludique
10h – 12h	Activités / Sorties	Encadrer le groupe d'enfants Encourager et aider les enfants Animer l'activité
1^{er} service 11h30 -12h15		
2^{ème} service 12h15-13h00	Passage aux toilettes, lavage des mains et invitation au restaurant	Gérer son groupe d'enfants et les accompagner au moment du repas. Inciter l'enfant à goûter
3^{ème} service 13h00-13h45		
12h15-13h30	Temps calme de manière échelonnée, selon les services	Respecter le rythme de l'enfant Proposer des coins calmes Lire des livres, écouter de la musique calme
13h30 -14h30	Coin permanents ou ateliers spécifiques pour les deux services Présentation des activités / Temps de cohésion	Présenter l'activité aux enfants de manière ludique
14h45 – 16h15	Activités / Sorties	Encadrer le groupe d'enfants Encourager et aider les enfants Animer l'activité
16h15– 17h	Goûter Bilan de la journée	Responsabiliser les enfants Gérer le temps du goûter Être à l'écoute des enfants
17h-18h15	Départ des enfants Échange avec les enfants Coins permanents	Transmettre les informations aux familles Ranger et désinfecter les salles Jouer avec les enfants qui le souhaitent

E- Le personnel

1. L'équipe d'animation

NOM	PRENOM	QUALIFICATION	FONCTION
MOURINET	FATIMA-ZOHRRA	BPJEPS LTP	DIRECTRICE
EL AZOUZI	NASSIRA	BAFA	DIRECTRICE ADJT
MENDES	MAXIME	BAFA	ANIMATEUR
HSAINI	MOHAMED	BAFA	RENFORT
AMMAR KHODJA	OUIZA	BAFA	ANIMATRICE

SOU-OUA	SERENA	BAFA	ANIMATRICE
SKAIFI	SORAYA	BAFA ST	ANIMATRICE
M'BAYE	CHEIKH	BAFA ST	ANIMATEUR
BELLAZOUG	AHMED-WACIM	BAFA	ANIMATEUR
MENDY	MALICK	BAFA	ANIMATEUR
THABET	AYA	BAFA	ANIMATRICE
THEODORE	JEANNE	BAFA	ANIMATRICE
EL KAID	BILAL	BAFA	ANIMATEUR
ITOUA LECLERC	SASHA	BAFA	ANIMATEUR
LE GALL	LIWEN	BAFA	ANIMATRICE

2. L'équipe technique

Elle est composée de 4 agents qui font partie intégrante de l'équipe. Elle prend en compte le projet pédagogique et respecte le rythme de vie des enfants.

L'équipe technique assure le service des repas et l'entretien de l'office et des locaux.

Les agents sont partis prenante de l'organisation, ils participent à la gestion et accompagnent les enfants dans l'apprentissage de l'autonomie avec les animateurs.

Leur point de vue est pris en compte concernant les décisions prises en lien avec le temps de repas.

Ils participent à l'animation des repas à thème à travers de l'échange et partage des connaissances, culture etc...

II. La démarche éducative

A- Le Pacte municipal de réussite éducative

Les objectifs du Pacte municipal de réussite éducative (PMRE) découlent des orientations et des valeurs défendues par la Ville. Ils se matérialisent au travers de dispositifs existants ou nouveaux. Sa finalité est de **favoriser la réussite de tous les enfants en contribuant à leur développement et au respect de leur personne.**

Les objectifs éducatifs généraux du PMRE sont les suivants :

- **Œuvrer à l'égalité des chances et des droits**
- **Permettre l'épanouissement de l'enfant**
- **Promouvoir le vivre ensemble et l'exercice de la citoyenneté**
- **Valoriser le partenariat éducatif**

B- Les objectifs pédagogiques

L'accueil de loisirs s'inscrit dans les objectifs du PMRE, plus particulièrement « Permettre l'épanouissement de l'enfant » et « Promouvoir le vivre ensemble et l'exercice de la citoyenneté ».

Afin de pouvoir l'atteindre, des objectifs opérationnels ont été conçus pour ces accueils.

Encourager l'autonomie de l'enfant	<i>C'est en faisant que l'enfant apprend et grandit. Davantage d'autonomie, c'est faire découvrir les gestes de la vie quotidienne et apprendre à les faire seul. Développer les capacités de l'enfant à agir, à prendre des initiatives et à stimuler sa curiosité.</i>
Assurer la sécurité physique, affective et morale de l'enfant	<i>La sécurité des enfants doit être un souci permanent pour tous. Les parents nous confient leurs enfants, nous devons veiller au respect du vécu des familles. Il est également important d'informer celles-ci en leur donnant des informations objectives sur le comportement de leur(s) enfant(s) au sein de la collectivité.</i>
Accompagner les enfants dans le respect de leur rythme	<i>L'accueil de loisirs est un espace où les enfants agissent librement et à leur rythme. Les besoins de chaque enfant n'interviennent pas au même moment. Il est donc indispensable de repérer les sources de fatigue et d'aménager des espaces de détente.</i>
Favoriser l'adaptation et la socialisation de l'enfant	<i>L'accueil de loisirs est un lieu d'échange, de rencontre et d'expression. Il est important de considérer l'enfant en tant qu'individu dans un groupe. Il s'agit aussi de tenir compte des différences physiques, sociales, culturelles etc.</i>
Développer l'imaginaire de l'enfant	<i>Changer le quotidien. Elargir les centres d'intérêts, afin de permettre à l'enfant d'exprimer sa vision des choses. Mettre à disposition les moyens nécessaires qui favoriseront le développement de l'imaginaire de l'enfant.</i>
Associer les familles	<i>Privilégier les temps d'échanges avec les familles. Développer des actions qui permettent des rencontres ponctuelles.</i>

C- Les objectifs de la session

A chaque session, l'équipe met en place un projet avec des objectifs qui leur sont propres. Ces objectifs ont été déterminés par l'équipe de direction et travaillés en réunion de préparation avec les animateurs.

Après avoir pris connaissance de ces objectifs, l'équipe pédagogique a établi les actions qu'elle voulait mettre en place et transmettre aux enfants à travers ce projet :

FAVORISER L'IMAGINAIRE ET LA CRÉATIVITÉ DES ENFANTS

Renommer les activités en lien avec le thème
Mettre en place un Drama
Inclure une histoire évolutive toute au long de la session
Réaliser et impliquer les enfants dans la déco

DÉVELOPPER LA COOPERATION ET L'ÉSPRIT D'ÉQUIPE

Organiser les jeux sportifs et les grands jeux
Accompagner les enfants dans la création des stratégies
Valoriser le travail de groupe (l'entraide,..)

FACILITER LA SOCIABILISATION DE L'ENFANT

Mettre en place des veillées et des nuitées
Proposer des jeux de cohésion et de partage
Valoriser les temps conviviaux (repas, goûter...)

III. Le rôle de chacun

A- Le projet de direction

Notre vision de l'animation est que cela reste une passion/vocation, voire un engagement avant d'être un métier. Un engagement signifie porter et défendre des valeurs personnelles et/ou républicaines.

Valeurs et intentions :

- **La tolérance**
- **Égalité**
- **Le partage**
- **Solidarité/Entraide**

Nous pouvons retrouver ces notions, dans la majeure partie des projets que nous menons. Cela nous semble essentiel de les transmettre et inculquer à chaque encadrant.

- **Égalité** : L'ensemble des adultes qui participe au fonctionnement de l'accueil de loisirs est régi à la même enseigne. Tous ont la liberté d'expression et leur parole doit être prise en compte.
- **La tolérance** : Leur rôle est important pour le bon fonctionnement des lieux. Je symbolise l'équipe par un corps humain, chaque organe à son importance et son rôle à jouer.
- **Solidarité/Entraide** : Se soutenir face aux difficultés, se sentir concerné par les problématiques de chaque corps de métier, s'entraider les uns les autres.
- **Le partage** : commence par communiquer, partager les idées, les cultures.....

- De même manière, je souhaite que l'équipe transmette ces valeurs sous forme d'intentions éducatives, pédagogiques à travers des actions, activités... au public.

B- L'équipe d'animation

1. Rôles et missions

Aux compétences diverses et à l'expérience complémentaire, ils/elles sont des partenaires de l'éducation de l'enfant.

Ils/elles doivent veiller aux respects des principes qui régissent la vie en collectivité : **Le respect d'autrui, de soi-même, de l'environnement, du matériel et de la nature**

Les fonctions de l'animateur,-trice sont traduits par les objectifs suivants :

- D'assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, du vivre ensemble et du respect de chacun ;
- De participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- De participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs
- D'encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- D'accompagner les enfants dans la réalisation **de leurs projets**.

L'animateur, -trice aide l'enfant à prendre conscience de son environnement pour lui permettre de l'analyser, d'y vivre et de le faire évoluer. Son action et sa présence auprès des enfants ont une influence sur leur développement. Les activités doivent être éducatives et l'animateur, -trice doit faire en sorte qu'elles soient bénéfiques. Les projets doivent aider l'enfant à être en relation avec l'environnement naturel, matériel, humain et intentionnel.

L'équipe d'animation doit :

- Adopter une attitude cohérente vis-à-vis des enfants, des collègues et des parents
- Ouvrir leur champ de connaissances
- Prendre des initiatives
- Être moteur et imaginative
- Se comporter en être responsable, capable de comprendre, d'analyser et de faire évoluer les situations
- Respecter une discrétion professionnelle », et en aucune façon, porter un jugement
- Être disponible, et pour cela, respecter le mieux possible son propre rythme de vie
- Être capable de se remettre en question sur la qualité de son travail
- Œuvrer dans le but d'atteindre les objectifs du projet pédagogique et du projet d'animations.

2. La formation

La formation de l'animateur,-trice s'effectue tout au long de l'année, sous différentes formes :

- Réunion de préparation : Des réunions sont instaurées pour travailler sur les difficultés rencontrées et échanger sur nos savoirs. Lors de ces réunions, nous mettons en place différents outils pour animer ces temps, afin de rendre cela ludique et enrichissant à la fois.
- Bilan écrit chaque semaine : Suivant les nouvelles technologies, nous avons créé un groupe WhatsApp qui nous permettra de réaliser un bilan récapitulatif du déroulé de la journée ainsi que les bilans des réunions. Cela permet aux animateurs de partager leur point de vue et de revenir sur des points si besoin.
- Mise à disposition de documentations (réglementation, livres d'activités...). Nous avons quelques livres d'activités, néanmoins, le rapport au livre reste un point à améliorer.
- Projets d'activités (fiches) : Reste un moyen récapitulatif des objectifs, consignés, ressources et matériel etc., afin de faciliter l'évaluation des objectifs pédagogiques. La fiche peut être un outil de travail qui permet une communication fluide sur la programmation des activités. Cet outil peut faciliter la reprise de l'activité en cas d'absence.
- Évaluation du travail effectué (fiches d'évaluation). Évaluer signifie se fixer des objectifs, réguler, progresser dans ses pratiques et apporter une proposition adaptée.
- L'évaluation est liée à la mise en place d'un projet, activité ... Cela demande une création d'un outil programmé en amont. Dans le cadre de l'organisation de l'accueil de loisirs, nous mettons en place une évaluation/bilan d'activité tout au long de l'année.

Appui de la direction tout au long des différents moments de la vie quotidienne.

3. Les critères d'évaluation

L'évaluation est une démarche qui vise à donner de la valeur, prendre du recul, émettre un constat sur une situation, et prendre des décisions, au regard des objectifs de départ et des finalités de l'action.

L'équipe d'animation est évaluée sur son savoir, savoir être et savoir-faire.

Face public ou lors des réunions de préparation, celle-ci doit faire preuve d'investissement, de professionnalisme et arriver à sortir de sa zone de confort.

C- L'animateur.trice renfort

L'animateur.trice renfort a pour missions de :

- Accompagner des enfants en fonction de leur besoins éducatifs particuliers (troubles du comportement, de l'attention, handicap ou autres).
- Animer des activités en faveur des enfants de 3 à 17 ans en facilitant l'intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers par le biais de techniques éducatives.
- Analyser et évaluer les difficultés des enfants.
- En rendre compte auprès du Directeur-trice, de la responsable de secteur et des référents du Réseau pour la Coéducation et la Réussite Educative.
- Communiquer avec les parents dans un esprit de continuité éducative

Ce rôle n'a pas vocation à remplacer les animateurs.trices absent.es ou se substituer aux parents. Le renfort est une aide pour l'enfant, il est là pour favoriser son bien être en collectivité, et prendre en considération ses besoins et ses attentes.

Il rend compte de chaque situation à chaque cycle.

Le renfort occupe une place très particulière au sein de la structure et de son équipe. Il forme un repère auprès des enfants à besoins particuliers et un référent sur lequel l'équipe peut s'appuyer et se référer en cas de besoin.

Le renfort a également comme mission d'accompagner les projets des enfants qui n'adhèrent pas au projet d'animation initial. Notamment les enfants en fin de cycle élémentaire.

Son intervention doit être adaptée à la fois au collectif et à l'individu dans le collectif. Il doit être en capacité de proposer et mettre en place des projets simples mais qui ont une profondeur éducative.

Des outils d'animation et d'évaluation seront mis en place au service du public. Un aménagement adapté sur des différentes pièces garantissant un climat de confiance qui permet à l'enfant de trouver un cadre apaisant et sécurisant.

IV. Les moyens

A- Le projet d'animation

L'activité est un outil, pour favoriser le jeu, la découverte, le relationnel, la parole des enfants. Il est important que l'animateur, -trice prenne plaisir à faire découvrir aux enfants de nouvelles activités.

Toute activité est réalisée dans un **but éducatif**. S'agissant des activités manuelles, l'animateur, -trice doit aider, conseiller, apporter les précisions nécessaires à la demande de l'enfant.

Une base de modèle pourrait être présentée aux enfants.

Pour répondre aux besoins et aux attentes de l'enfant nous proposerons la diversité.

- Des réunions d'enfants permettant d'écouter leur choix, leur envies, leurs intérêts. Permettant de réguler la vie du groupe, d'aborder des thématiques particulières.
- Des activités manuelles permettant à l'enfant de créer, d'inventer, de construire.
- Des activités physiques et sportives, permettant de développer sa motricité, coopérer, jouer.
- Des activités culturelles et artistiques afin qu'il puisse s'ouvrir au monde, (improvisation, mimes, chants, expressions corporelles, des activités ludiques).

Afin que l'enfant puisse s'inscrire aux activités, un moyen pédagogique adapté au groupe est mis en place.

Enfin, l'enfant **a le choix de participer ou non aux activités**, l'animateur,-trice ne doit en aucun cas le forcer. Son travail est de tout mettre en œuvre pour le convaincre d'y participer (dramatisation, déguisement, modèle attrayant etc.). Dans le cas où l'enfant ne veut rien faire, la directrice accompagnera l'enfant pour comprendre sa décision.

Pour cette session, l'équipe a choisi un thème mêlant imaginaire, stratégie et coopération, en valorisant l'univers du jeu de société, souvent oublié au profit d'écrans

Thème général : « AU SECOURS DU LUDIVERS »

Ce thème invite les enfants à plonger dans un univers imaginaire inspiré des grands classiques du jeu de société, revisités sous forme d'activités ludiques, créatives et coopératives. Chaque semaine sera l'occasion de découvrir un monde de jeu différent, à travers des activités adaptées à leurs envies et à leurs besoins. Le projet favorise l'autonomie, le choix et l'implication des enfants, en leur permettant de s'orienter vers des propositions variées : artistiques, sportives, d'expression ou d'expérimentation. À travers ces temps, les enfants vivront des moments de plaisir partagé, de création collective et de développement personnel.

Ce thème permettra de stimuler l'imaginaire des enfants, tout en valorisant le jeu comme un support d'apprentissage, de lien social et d'évasion.

B- Le fonctionnement

1. L'accueil des enfants et des familles

En début de journée, l'accueil des enfants et des familles se déroule entre 7h30 et 9h dans la structure.

A l'arrivée les enfants sont pointés et répartis par groupe.

Une attention particulière est requise sur ce moment d'accueil. La direction et l'équipe d'animation sont à l'écoute et très attentif,-ves aux demandes des familles. Un climat de confiance et de respect doit être instauré. Toute information doit être écrite et relayée.

En fin de journée, les familles peuvent récupérer leur(s) enfant(s) à partir de 17h jusqu'à 18h15.

Ces deux moments importants de la journée sont basés sur la communication autour de l'enfant, la direction se charge de ces moments de transition afin d'assurer un accueil de qualité pour l'enfant et de se porter garante de la sécurité auprès des familles.

Lors de l'accueil du matin, les enfants ainsi que leur famille sont accueillis dans le hall. Selon la période, l'accueil du soir se déroule à la barrière principale de l'accueil de loisirs ou dans le hall.

L'équipe qui assure l'accueil du soir n'est généralement pas la même que celle du matin. Cependant, les transmissions entre les deux équipes se font verbalement et/ou grâce aux notes de transmissions. Ainsi la continuité des informations concernant les enfants est assurée.

A l'accueil se trouvent les différentes informations concernant l'accueil de loisirs, plannings, flyers, trombinoscope, menus...etc. La mise en place reste en attente de l'accord de la direction de l'école.

2. Les règles de vie

Les règles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs **droits et leurs devoirs**.

Celles-ci sont travaillées en amont avec l'équipe d'animation puis **avec les enfants de façon ludique** et affichées pour permettre à chacun de s'y référer (établis le premier matin). Les règles de vie sont mises à disposition des enfants dans les différents bâtiments.

Les enfants sont complètement associés aux règles de vie de l'accueil de loisirs. La structure est avant tout un lieu d'apprentissage et d'expérimentation à la démocratie. L'équipe pédagogique travaille en ce sens, c'est pourquoi ces règles sont rédigées et élaborées avec les enfants.

Elles seront expliquées d'une manière ludique afin de favoriser la participation des enfants et de faciliter la compréhension et la mise en place des sanctions.

Pour cette session un grand jeu sera organisé le premier jour d'accueil, afin de visiter les différentes espaces en incluant les règles de vie. Cela permettra à l'ensemble des enfants dans les différents groupes, d'avoir les mêmes règles.

Celles-ci seront affichées dans chaque salle, elles pourront être modifiées et améliorées par les enfants à tout moment, après concertation et acceptation de l'équipe d'animation.

3. La discrimination

La Convention internationale des Droits de l'Enfant consacre le principe de non-discrimination. Tous les enfants doivent être traités, protégés, soignés de la même manière. Cependant dans le monde, beaucoup d'enfants et de groupes d'enfants sont victimes de discriminations.

Qu'est-ce que la discrimination ?

La discrimination est le fait de traiter de manière inégale et défavorable un individu ou un groupe de personnes en raison de la race, la couleur, le sexe, la nationalité, la langue, la religion ou l'origine sociale. L'interdiction de la discrimination est un principe fondamental et absolu, proclamé par toutes les normes internationales relatives aux droits humains. Toute discrimination à l'encontre de n'importe quelle personne est une violation grave des droits humains.

Les caractéristiques du droit des enfants à la non-discrimination

Les enfants ont le droit à la non-discrimination. Cela signifie que tous les enfants, sans exception, doivent jouir de leurs droits et d'une protection efficace.

Aucun enfant ne devra être victime d'actes de discrimination fondé sur la race, la couleur de peau, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale, ethnique ou sociale, la fortune, le handicap, etc.

Notre équipe et la discrimination

Le rôle de l'équipe d'animation est donc de protéger les enfants, de toutes formes de discriminations en favorisant les jeux mixtes, en échangeant sur les différentes cultures, en intégrant les enfants ayant des difficultés physiques/mentales et en permettant à tous les enfants de pouvoir s'amuser.

L'équipe fait attention à ce que les enfants soient traités de la même façon et d'avoir l'équité au niveau de l'accès aux activités.

On prête une attention particulière aux comportements des enfants sur l'ensemble de la journée, pour éviter/prévenir toute attitude conduisant vers la discrimination, harcèlement ou autre.

Nous travaillons sur l'intégration de chaque enfant avec ses différentes / particularités à travers diverses activités.

4. Les lieux de référence

Notre accueil de loisirs utilise principalement les locaux de l'école Buisson élémentaire, nous occupons le rez-de-chaussée avec les quatre salles de références (deux salles polyvalentes, salle détente, salle cracra et les sanitaires).

Le hall est utilisé pour le temps d'accueil du matin/soir ainsi que pour les activités et les temps forts.

De plus, nous avons accès à la salle informatique et la bibliothèque selon le besoin du public et des activités mis en place.

En maternelle, nous avons accès à la salle motricité qui nous permet de mettre en place des jeux intérieurs et des jeux collectifs.

Les salles sont attribuées par groupe d'âges durant les temps informels (accueil et temps calme).

Selon l'activité proposée, l'animateur réserve la salle souhaitée en concertation avec le reste de l'équipe.

- Salle polyvalente 1 accueille les enfants nés entre 2018 -2019 (polochons)
- Salle polyvalente 2 accueille les enfants nés entre 2016 -2017 (cop's)
- Salle zen accueille les enfants nés entre 2014 – 2015 (élites)

5. Le temps calme

Le temps calme est idéal pour apaiser les enfants parfois turbulents et améliorer leur capacité à se concentrer.

Au cours de la journée, l'enfant a besoin d'un temps calme : un moment **bénéfique et reposant** à la fois pour les enfants et les encadrants ! Il procure le calme et sérénité et permet de se reconnecter à la réalité peu importe le moment de la journée où il est instauré. L'enfant dispose ainsi d'un **temps cadré** qui va lui procurer un sentiment de sécurité ! Non seulement cet instant renforce l'attention mais permet d'instaurer un **rituel relaxant** et bienveillant.

Mais comment l'instaurer et quelles sont les activités à privilégier ?

Pour cela les animateurs seront amenés à réfléchir sur des outils mutualisant les différents périodes de l'année entre mercredi et vacances.

- **Les coins permanents**

Deux moments dans la journée sont prévus pour les coins permanents. Un aménagement spécifique est mis en place selon les locaux. Les coins permanents sont des espaces de vie mais aussi des espaces d'animations non directifs. Ils sont structurés et encadrés. Ils sont mis en place dans l'optique de favoriser les échanges entre enfants et enfants/adultes, mais c'est aussi un moment de détente et de repos.

L'équipe est particulièrement vigilante durant ces moments. Elle fait preuve de bon sens en s'adaptant au rythme de l'enfant pour répondre à ses besoins et attentes.

6. Repérage

Nous avons prévu de mettre en place un affichage ludique : un trombinoscope, menus ainsi que le planning d'activité, pour que l'enfant soit informé de sa journée ainsi que sa famille.

De plus, nous avons imaginé de mettre des photos des pièces afin d'accompagner les plus jeunes à se familiariser avec les lieux, et de favoriser leur autonomie.

Au sein des salles, il y aura des photos des espaces et leur rangement, cela aidera l'enfant à participer à la vie du centre par le biais du rangement, pour le respect des locaux et du matériel.

7. Le repas

Durant le repas le rythme de l'enfant et de l'adulte sont des moments de reprise d'énergie et de plaisir.

Une collation est proposée aux enfants qui le souhaitent dès 9h.

Nous profitons de ce moment pour sensibiliser les enfants aux bienfaits d'une alimentation équilibrée et de rappeler qu'il est important de prendre son petit déjeuner à la maison avant de partir.

Le déjeuner

En fonction des effectifs et des sorties un ou deux services sont proposés :

- 1er service : 11h30-12h15
- 2nd service : 12h15-13h00
- 2nd service : 13h00-13h45.

Le repas doit être un moment convivial, de communication, d'échange et de plaisir. Il est indispensable de s'asseoir à une place stratégique et d'avoir une vision la plus globale. L'animateur accompagne à goûter chaque aliment.

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les enfants ainsi que les adultes ne pénètrent pas dans les locaux réservés au personnel de service (office).

Un enfant qui refuse de manger de manière répétitive doit être signalé à la direction.

Le goûter

Le goûter est pris aux environs de 16h15 et se déroule dans la salle de restauration ou bien dans la cour en fonction de la météo et des sorties.

Ce moment est un temps d'écoute et d'échanges sur le déroulement de la journée.

8. Les veillées

Deux veillées sous la thématique de « fête des jeux » seront proposer et adapter à chaque tranche d'âge.

- 15 juillet pour les 2017-2018 et 2019
- 24 juillet pour les 2014-2015 et 2016

9. Les nuitées à la Sapinière

Deux nuitées seront organisées dans le but de partager un moment convivial en dehors de son cocon familial. Ces temps seront partagés avec les enfants accueillis sur l'accueil de loisirs Jaurès.

- Le Jeudi 17 juillet 2025 pour les 2017 / 2018 / 2019
- Le jeudi 24 juillet 2025 pour les 2014 / 2015 / 2016

10. Les mini séjours

Deux mini séjours feront partie de notre programme:

- Du 15 au 18 juillet : destination Arborésens pour les 6-7 ans

- Du 21 au 25 juillet : destination Muchedent-Sasha et Jeanne pour les 8-10 ans

11. Les rencontres avec les familles

Le mardi 29 juillet 2025, l'ensemble des familles seront accueillies dès 16h30 pour partager et échangé autour d'un moment festif et convivial.

Nos objectifs est

- Assurer une relation exemplaire envers les familles
- Favoriser la participation des familles au sein de l'accueil de loisirs

Dans le cadre du temps fort nous mettons en place des animations dédiés aux familles (parent /enfant), afin de créer un moment conviviale en prenant en compte la parentalité.

En parallèle, nous essayons de créer un lien de confiance avec les familles afin d'aboutir à nos objectifs en lien avec l'accueil de leur enfant dans des bonnes conditions.

V. Sécurité

A- La sécurité de l'enfant

▪ La sécurité physique

Les enfants sont toujours sous le regard attentif d'un.e animateur, -trice.

L'animateur, -trice est conscient.e de la réglementation et l'applique. Toutes les activités proposées sont adaptées aux capacités physiques et psychologiques de l'enfant.

L'animateur est aussi garant du rythme de la journée pour le respect du rythme de l'enfant.

▪ La sécurité affective

Cette sécurité est liée à notre capacité à identifier les émotions que chaque jeune émettra face à une situation. De voir si cette émotion est en surdosage ou en sous-dosage afin de pouvoir l'accompagner à se rééquilibrer pour éviter toute submersion, ou à l'inverse, toute absence émotionnelle grave.

L'animateur, -trice est toujours disponible et à l'écoute de l'enfant. L'enfant est considéré comme un individu à part entière, à l'intérieur d'un groupe. L'animateur, -trice devra être attentif.ve à l'état de l'enfant (fatigue, pleurs, comportement inhabituel, violence, repli sur soi etc.)

▪ La sécurité morale

Elle a pour objectif de s'assurer que chaque enfant trouve sa place dans un groupe, et qu'il se sente comme tout autre enfant en droit de faire les mêmes choses, et ainsi aussi en interdiction face à certaines autres choses. Cet aspect de la mission de l'animateur,-trice rappelle effectivement qu'il y a des règles, des lois, des traditions qui doivent être

respectées et inculquées. Que sur les grandes idées de la vie et de la construction citoyenne, on peut effectivement estimer qu'il y a des actions bonnes et des actions mauvaises pour la communauté.

B- Conduite des adultes

L'adulte n'étant pas en dehors des lois en accueil de loisirs périscolaires, chacun est responsable civilement et pénalement de ses actes et doit se conformer aux diverses législations en vigueur.

L'entrave à la moralité et à la sécurité des enfants amènera l'équipe de direction à prendre certaines dispositions fermes et définitives allant jusqu'au renvoi.

Dans une logique de transparence envers tous les membres de l'équipe, des règles de fonctionnement et de vie en collectivité sont mises en place et doivent être respectées par tous.

Interdit de :

- Fumer dans l'enceinte de la structure et devant les enfants
- Consommer de l'alcool
- Détenir et consommer des produits illicites
- Téléphoner à des fins personnelles sur les temps d'animation et de surveillance sur les temps de travail

Règles non négociables :

- La tenue vestimentaire doit être adaptée (ex : port de la casquette en intérieur)
- Le langage, le comportement doivent être exemplaire
- Etre clair et cohérent avec les enfants
- Respecter du matériel et les locaux
- Sanctionner de manière éducative, intelligente et réfléchie, (pas de punition)
- Pas de violence verbale et/ou physique (enfants comme adultes)

C- Organisation et déroulement des sorties

AVANT CHAQUE SORTIE LES REGLES SONT RAPPELEES AUX ENFANTS.

Pour un nombre inférieur ou égal à 12 enfants, la présence de deux animateurs, -trices est obligatoire pour sortir de la structure.

Chaque animateur,-trice porte un gilet jaune (même dans le car) et possède une trousse pharmacie.

Lors du départ, la feuille de sortie (noms des enfants, nombre, horaires de départ et de sortie etc.) est donné à la direction et un exemplaire est gardé par l'animateur, -trice.

Pour les déplacements à pied et transports publics :

Un.e animateur, -trice est en tête de marche et un.e autre finit celle-ci. Un enfant n'est JAMAIS derrière un.e animateur,-trice.

Pour la traversée des passages piétons, les animateurs, -trices se placent dans le sens d'arrivée des véhicules pour sécuriser le passage des enfants.

Dans les cars :

Il y a un.e chef.fe de convoi pour chaque déplacement, l'animateur,-trice responsable du trajet reste à l'avant du car. Un.e animateur, -trice doit obligatoirement se mettre devant les issues de secours et les autres sont réparti.e.s dans les allées aux places assises. Avant le départ du car, les animateurs,-trices vérifient que tous les enfants ont attaché leurs ceintures de sécurité.

Les animateurs,-trices ont attaché leur ceinture.

Pour chaque sortie ne pas oublier :

Liste des enfants - Trousse pharmacie - Téléphone avec de la batterie - N° d'urgence - Matériel pédagogique (si besoin).

Le règlement intérieur de la collectivité ainsi que le guide des accueils de loisirs peuvent être consultés dans le bureau de la direction.

VI. Evaluation

Lors des réunions de préparation, chaque membre de l'équipe inscrit un objectif personnalisé à atteindre durant la session. Celui-ci permet d'avoir un fil conducteur et améliorer sa manière de servir. Il est aussi bénéfique pour sortir de sa zone de confort.

Tout au long de la session, l'équipe d'animation est suivie par la direction. Une rencontre est faite à mi session pour échanger, rectifier et améliorer les pratiques.

En fin de session, les animateurs-trices sont reçus individuellement par l'équipe de direction.

L'évaluation est un atout pour faire avancer, évoluer des projets ainsi que l'équipe. Grace aux objectifs fixés par l'animateur au démarrage de la saison/session, cela nous permet de visualiser et mesurer l'évolution de chacun.

Cet outils contribue à la formation de chaque membre de l'équipe d'une manière adapter et individuelle.

Cette étape comprend le jugement et la décision au sujet de chaque animateur.

- **Le jugement** : fait partie de la démarche d'évaluation pédagogique consiste à étudier précieusement les données recueillies par le biais des critères en tenant compte (l'évolution de chacun tout au long de la saison) pour se faire un opinion, cette procédure est réalisé par la direction.
- **La décision** : Cette étape de la démarche d'évaluation consiste, tout d'abord, à prendre en considération l'ensemble des données et la situation particulière propre à chacun, qui permet de prendre des décisions, cette tâche est confiée plus à la hiérarchie.